

PREMIÈRE PUBLICATION DANS

THE GLOBE AND MAIL

REPRODUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR ■ PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

ROB CARRICK : comment les FNB équilibrés reprogramment la logique des investisseurs – pour le meilleur, et pour le pire

PAR ROB CARRICK, CHRONIQUEUR SUR LES FINANCES PERSONNELLES

Depuis une vingtaine d'années, aucun produit de placement n'a eu autant de succès que les FNB équilibrés.

Les investisseurs se ruent sur ces fonds négociés en bourse, qui leur évitent d'avoir à se creuser les méninges pour construire un portefeuille. Les FNB équilibrés, également appelés FNB de répartition d'actifs, sont offerts en toute une gamme de combinaisons d'actions et d'obligations. Il vous suffit de choisir celui qui correspond à vos besoins, d'y rajouter de l'argent quand vous le pouvez et de laisser les marchés remplir leur fonction de production de richesse à long terme.

Je n'ai jamais vu un produit rallier les investisseurs comme le font les FNB équilibrés, surtout parmi les retraités. Si j'en juge par les questions que me posent les lecteurs, les investisseurs s'intéressent sérieusement à la structure de ces produits et à leur pertinence dans le contexte financier actuel.

Or, certains se creusent peut-être trop les méninges. Nombre d'investisseurs me confient qu'ils aiment le concept de FNB équilibré, mais pas le fait que la plupart d'entre eux accordent une part importante aux obligations.

Dans une de mes récentes chroniques, j'ai présenté le cas d'un lecteur bientôt retraité qui envisageait d'investir dans des FNB équilibrés avec un rapport actions/obligations de 80/20, et qui se demandait s'il ne fallait pas être un peu plus audacieux dans une conjoncture de taux d'intérêt extrêmement faibles. Ma réponse, un non catégorique, a incité un autre lecteur proche de la retraite à s'interroger sur le bien-fondé d'un FNB entièrement composé d'actions (offrant une participation à des sociétés du monde entier).

Ce dernier voulait savoir s'il serait judicieux de tout placer dans des FNB équilibrés d'actions, mais en réservant le revenu de retraite nécessaire pour quatre à cinq années sous forme de certificats de placement garantis.

Pour certains investisseurs, cette stratégie pourrait fonctionner. Je pense aux investisseurs suffisamment aguerris au monde du placement pour voir leur portefeuille faire un plongeon de 20 ou 30 % sans être tentés de liquider leurs actions dans une crise de panique, grâce au filet de sécurité de leurs CPG.

Les CPG sont une solution pratique pour assurer un revenu de retraite en évitant de vendre des actions qui piquent du nez. Toutefois, ils ne suffisent pas à contrer l'effroi que ressentent les gens quand la valeur de leurs placements s'effondre. Pour cela, il faut des obligations. Quand les actions coulent, les obligations flottent.

Les investisseurs rebutés par la place des obligations dans un FNB équilibré pourraient envisager, par exemple, un FNB équilibré comprenant 70 % d'actions et 30 % d'obligations, ou choisir le FNB équilibré qui leur convient et ajouter une composante offrant un rendement obligataire. Pourquoi pas un FNB détenant des obligations à long terme, des obligations de sociétés (de qualité ou à rendement élevé) ou des obligations des marchés émergents?

Une stratégie entièrement axée sur les actions semble rationnelle en ce moment, mais la plupart des investisseurs s'en mordront les doigts dès le premier jour de la prochaine phase baissière.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement indiqués excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de parts, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Les énoncés aux présentes sont fondés sur des renseignements jugés fiables et sont uniquement fournis à titre informatif. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, il nous est impossible de garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ni comme des conseils d'ordre juridique ou fiscal, et ils ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat. Les graphiques et les tableaux sont uniquement présentés à titre d'exemples et ne visent pas à refléter les valeurs ni les rendements futurs d'un placement dans un fonds ou dans un portefeuille, quel qu'il soit. Toute stratégie de placement doit être évaluée en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.l., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables des erreurs ou omissions éventuelles ni des pertes ou dommages subis.

Certaines déclarations formulées aux présentes peuvent contenir des énoncés prospectifs, qui sont par nature prévisionnels, et peuvent inclure des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions prospectives semblables ou des versions négatives correspondantes. Les énoncés prospectifs s'appuient sur des attentes et prévisions visant des facteurs généraux pertinents liés à la situation économique, au contexte politique et aux conditions du marché, comme les taux d'intérêt, et supposent qu'aucun changement n'est apporté au taux d'imposition en vigueur ni aux autres lois ou législations gouvernementales applicables. Les attentes et les prévisions à l'égard d'événements futurs sont intrinsèquement soumises, entre autres, à des risques et incertitudes parfois imprévisibles, et peuvent, par conséquent, se révéler incorrectes à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie des rendements futurs, et les événements réels pourraient être substantiellement différents de ceux anticipés ou projetés dans les énoncés prospectifs. Certains éléments importants peuvent contribuer à ces écarts, y compris les facteurs généraux liés à la situation économique, au contexte politique et aux conditions du marché en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et les marchés des capitaux mondiaux, la concurrence commerciale et les catastrophes. Vous devez donc éviter de vous fier indûment aux énoncés prospectifs. En outre, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés suite à de nouveaux renseignements, à des événements futurs ou pour toute autre raison.

De temps à autre, un gestionnaire, analyste ou autre employé de Fidelity peut exprimer une opinion sur une société, un titre, une industrie ou un secteur du marché. Les opinions exprimées par ces personnes représentent un point de vue personnel à un moment donné et ne constituent pas nécessairement celles de Fidelity ou d'autres personnes au sein de l'organisation. Ces opinions sont appelées à changer à tout moment en fonction de l'évolution des marchés et d'autres facteurs, et Fidelity décline toute responsabilité en ce qui a trait à la mise à jour de ces points de vue. Ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme des conseils en placement fiables, car les décisions de placement relatives aux Fonds Fidelity sont prises en fonction de nombreux facteurs.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.



FIC 454361 01/21 455648-v20201221